

LE MEDIATEUR DE L'APPRENTISSAGE

Prévenir les ruptures de contrats d'apprentissage, en encourageant le dialogue entre apprenti et maître d'apprentissage, telle est la vocation de ce service ouvert aux maîtres d'apprentissage et aux apprentis.

Le médiateur de l'apprentissage de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Seine Maritime a pour mission d'être à l'écoute de l'employeur et de l'apprenti (ou de la famille) afin de les aider à résoudre les éventuelles difficultés d'ordre juridique ou relationnel qui peuvent être rencontrées dans le cadre d'un contrat d'apprentissage.

Ainsi, en application de l'article L. 117-17 du code du travail, dans les entreprises ressortissantes de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Seine Maritime, Mme Séverine DANIS, a été désignée médiateur et peut être sollicitée par l'un des trois signataires du contrat (employeur, apprenti ou parents) pour résoudre les litiges entre les employeurs et les apprentis ou leur famille, au sujet de l'exécution ou de la résiliation du contrat d'apprentissage.

Cette rencontre avec le médiateur permet de favoriser la compréhension mutuelle et d'envisager, d'un commun accord, les solutions pour permettre de mettre fin à la situation conflictuelle et dans la mesure du possible, d'éviter la rupture du contrat d'apprentissage. Le médiateur n'a pas pour fonction de rendre une décision : il établit avant tout un espace de dialogue entre les parties afin d'inciter à trouver une solution de résolution de conflit. ☒☒☒

Le plus souvent, il fait de la pré-médiation en portant un éclairage extérieur sur la situation et en rappelant la règle en matière d'apprentissage lors d'un entretien téléphonique.

Si au cours du contrat d'apprentissage des difficultés ou des conflits, nécessitant l'intervention du Médiateur, apparaissent, contactez- nous :

Séverine DANIS
Médiateur de l'apprentissage
CMA76
Service Emploi- Formation
Tél : 02 32 18 23 23
E- mail : severinedanis@cm-76.fr

Ou consulter notre site
www.cm76.fr



Union Européenne
L'action Développeur de
l'Alternance est
cofinancée par l'Union
Européenne. L'Europe
s'engage en Haute-
Normandie avec le FSE.

